

PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 janvier 2013

Communiqué de presse

VIGILANCE ORANGE NEIGE - VERGLAS

Météo-France a émis un bulletin de vigilance orange pour un épisode neigeux, ce samedi 19 janvier à compter de 23h jusque dimanche 21h sur le département du Nord, avec localement un risque de bruines verglaçantes.

L'Avesnois sera concerné vers la fin de nuit, puis la neige s'étendra à tout le département en matinée. Les cumuls attendus sont de l'ordre de 4 à 10 cm de neige fraîche. La neige sera humide sur le littoral et vers la frontière belge, plus sèche en général ailleurs. Les chutes de neige faibliront par le sud à partir de la tombée de la nuit de dimanche.

Actuellement les conditions de circulation sont correctes sur l'ensemble du réseau autoroutier du département. Sur le réseau secondaire, la circulation est plus difficile. La neige et le gel rendront les chaussées très glissantes ; les conditions de circulation seront plus dangereuses et les risques d'accident fortement accrus.

Compte-tenu de ces conditions météorologiques, le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris hier un arrêté d'interdiction de dépasser pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur l'autoroute A16 dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise afin d'assurer la sécurité de la circulation routière.

La préfecture du Nord appelle les conducteurs à différer les déplacements qui ne sont pas indispensables et s'ils doivent prendre la route à bien se renseigner sur les conditions de circulation et à être très vigilants.

Les services de la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord sont mobilisés afin de maintenir des conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers sur les autoroutes et routes nationales. Néanmoins, les engins de déneigement ne peuvent intervenir efficacement qu'une fois la neige tombée.

Quelques conseils de comportement :

- Retardez vos déplacements non urgents
- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer,
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR),
- Limitez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et évitez toute manœuvre brutale (changement de direction, accélération, freinage),
- Facilitez le passage des engins de déneigement. Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule,
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.